

# Mairie de MIZOËN

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal  
Vendredi 15 janvier 2016

## CRÉATION D'UNE COMMISSION DE SÉCURITÉ

Suite aux effondrements d'avril 2015 qui ont provoqué la fermeture du grand tunnel du Chambon et de la RD 1091, une piste de secours a été créée en rive gauche du lac du Chambon. L'entretien de cette route RS 1091 est assuré par le Département de l'Isère. Une commission de sécurité doit cependant être constituée afin d'évaluer les risques et garantir la sécurité des usagers.

La « commission sécurité » est en charge de donner des informations précises et contrôlées sur la sécurité en général afin de permettre au Maire de prendre les mesures adéquates pour circonscrire les risques et d'adapter les actions aux situations pouvant mettre en danger la vie et les biens, des habitants et des passants. Elle est composée des membres suivants :

- Bernard MICHEL : Maire de Mizoën
- Hugues BEAUME : Conseiller Municipal de Mizoën
- Guy BERARD : Conseiller Municipal de Mizoën
- François PINATEL : Conseiller Municipal de Mizoën
- Sylvain RABAT : Directeur Adjoint Direction Territoriale de l'Oisans
- Jean Pierre DEVAUX: Adjoint au Maire de Mont de Lans

## ACQUISITION D'UN ENGIN DE CHANTIER TYPE DUMPER

Le Conseil municipal décide de programmer l'acquisition d'un engin de chantier, type DUMPER, et sollicite l'aide financière du Conseil départemental.

## VENTE DU TRACTEUR ÉPAREUSE ET DU DUMPER SAMBRON

Le Conseil municipal décide de vendre à Monsieur Joël SAVOY, Enseigne SLMTP, 38300 SUCCIEU, les engins communaux suivants :

Tracteur épareuse d'occasion : tractopelle de marque CASE, année 1998, avec épareuse Rousseau, Dumper de marque SAMBRON, année 1997.

## TOITURES MAIRIE ET FOUR COMMUNAL

Le Conseil municipal approuve le projet de réfection et réhabilitation des toitures de la mairie et du four à pain communal et sollicite une mission de maîtrise d'œuvre auprès du cabinet d'architecture RIGASSI et associés, 14 rue Génissieu, 38000 GRENOBLE,

## PROJET ECOLE – CANTINE – GARDERIE : DIAGNOSTIC FAISABILITÉ

Le Conseil municipal décide de réaliser une étude de faisabilité sur l'emplacement qui pourrait accueillir le complexe « école – cantine – garderie ». Après consultation de plusieurs architectes, le Conseil municipal retient la proposition de Madame Cathy PRA-LETTRY du cabinet d'architecture « Atelier de rénovation », 38860 LES DEUX ALPES.

## PERSONNEL COMMUNAL : CONGÉS ANNUELS

Tout fonctionnaire territorial en activité a droit, pour une année de service accompli du 1er janvier au 31 décembre, à un congé annuel d'une durée égale à cinq fois ses obligations hebdomadaires de service, ce qui représente 25 jours ouvrés. Le congé dû pour une année de service accompli ne peut se reporter sur l'année suivante, sauf autorisation exceptionnelle donnée par l'autorité territoriale. Un congé non pris ne donne lieu à aucune indemnité compensatrice

Le Conseil municipal approuve la proposition du Maire d'accorder aux fonctionnaires un report de congés de 5 jours maximum sur l'année suivante à prendre avant le 31 mars,

## TRAVAUX VOIRIE : BARRIÈRES SÉCURITÉ HAMEAU SINGUIGNERET

Le Conseil municipal décide de programmer l'installation de barrières de sécurité à l'entrée du hameau de Singuigneret et sollicite l'aide financière du Conseil départemental,